

NICE COTE D'AZUR

METROPOLE

AVIS AU PUBLIC

DÉCLARATION DE PROJET

RÉALISATION D'UN COLLÈGE ET DE LOGEMENTS À GATTIÈRES

CLOTURE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

LE DIMANCHE 30 NOVEMBRE 2025

Par la délibération n° 109.6 du 11 juillet 2025, le Conseil métropolitain de la Métropole Nice Côte d'Azur a prescrit l'élaboration de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) concernant la réalisation d'un collège et de logements à Gattières.

Conformément à cette délibération une concertation publique, visant à associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, a été lancée par voie de presse dans les éditions Nice Matin des 16 septembre et 4 octobre 2025, celles de la Tribune des 12 septembre et 3 octobre 2025 et mise en œuvre à compter du mercredi 1^{er} octobre 2025.

Le public avait la possibilité de s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation, selon les modalités préalablement annoncées par voie de presse et d'affichage au siège de la Métropole, en Mairie de Gattières et sur le site internet de Nice Côte d'Azur.

Il est aujourd'hui porté à la connaissance du public que la concertation relative au projet d'un collège et de logements est clôturée le dimanche 30 novembre 2025.

Les observations recueillies seront analysées et le bilan de la concertation publique présenté au Conseil métropolitain de la Métropole Nice Côte d'Azur.